



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CARTE PRIVILÈGE 2019

Ce document permet de définir les conditions générales de ventes des contrats proposés par la société RLSREPAIR auprès de ses clients.

Article 1

Rlsrepair propose un carte privilège d'une durée de 12 mois, du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 au prix de 60€TTC/an sous le nom de « Carte privilège ».

Article 2

Ce contrat permet au client de bénéficier de tarifs préférentiels (voir liste des prix sur www.rlsrepair ou en magasin)

Article 3

Chaque contrat est pour le suivi de 3 appareils maximum (dans la liste suivante : ordinateur, tablette, smartphone et appareil électroménagers et audiovisuel) par foyer. Un suivi par numéro de série sera effectué.

Article 4

Le contrat sera renouvelé tacitement pour l'année suivante sous 2 conditions :

1/ si et seulement si la hausse du prix du contrat est de moins de 10 % du prix TTC en cours.

2/ Si le client n'a pas envoyé une lettre de résiliation 15 jours avant la date d'anniversaire du contrat.

Article 5

Les devis de réparation sont gratuit avec les clients détenant la carte privilège.

Article 6

Les tarifs préférentiels s'appliquent uniquement sur la main d'œuvre en atelier et à domicile. Les frais de transport ne font pas partie du contrat et sont consultables sur www.rlsrepair ou en magasin.

LE DIRECTION
Fait le 1 Octobre 2018